

AR PREFECTURE

017-200041523-20200901-DEC378_2020-AU
Reçu le 01/09/2020

H A U T E



SAINTONGE

Administration Service Antilles

Décision n° 378/2020

SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame ROUSSELOT Claire en tant qu'agent d'accueil du 1^{er} au 15 septembre 2020,
- Madame MOUILLOT Hannah en tant que surveillante de baignade du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021,
- Madame COQUILLAS Christelle en tant qu'esthéticienne du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021,
- Madame BOURGAIGNE Coralyne en tant qu'esthéticienne du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021,
- Monsieur LAFITTE Hugo en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 4 septembre 2020,
- Madame GREGORIO Sophie en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 9 septembre 2020,
- Madame ROMAT Émilie en tant qu'agent d'entretien du 2 au 13 septembre 2020,
- Madame SERGIANI Sylvia en tant qu'agent d'entretien du 2 au 13 septembre 2020,
- Madame PASCAL Samantha en tant qu'agent d'entretien du 3 au 13 septembre 2020,
- Madame PUYTHORAC Manon en tant qu'agent d'accueil du 5 au 9 septembre 2020,

Fait à Jonzac,

Le 01 SEP. 2020

Le Président

Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge